

2/ DECISIONS 2013

- La Coupe des Régions est reconduite selon la même formule que lors de la saison 2012, avec un classement séparé pour les DOM/TOM.
- Une catégorie Quad Super Glisse est créée et se disputera sur 3 épreuves du Supermotard National.
- Les catégories 65cc et 85cc sont interdites en compétition Open avec les cylindrées 125cc/250cc/450cc.
- La Commission a particulièrement travaillé sur le principe de la sécurisation des circuits. Les délégués des Championnats de France auront la mission de détecter les points faibles en matière de sécurité pouvant exister sur les circuits et transmettre un rapport à l'attention de Olivier Robert, qui sera le coordinateur fédéral à ce sujet.
 - Des points « faciles » à modifier seront repérés et demandés à la modification pour l'année suivante.
 - Ce travail sera mené sur l'ensemble du territoire, il s'étalera sur 4 ans et sera progressivement intégré dans nos Règles Techniques et de Sécurité (RTS).
- Les tarifs des engagements seront augmentés de 5 €, dans toutes les catégories, pour faire face notamment au coût supplémentaire du nouveau prestataire informatique.
- Le suivi médical des jeunes pilotes sera plus important, avec la présence d'un médecin référent et d'un kiné lors des stages du début de saison et du stage de regroupement du mois d'août. Un suivi, sur une ou deux épreuves de Minivert et de Cadet, sera effectué.
- L'âge maximum des pilotes en Minivert sera remonté à 12 ans, pour les 5 ou 10 premiers de la catégorie (décision à finaliser lors de la réunion de la Commission Nationale de Motocross du 18/01/2013).
- En Side-Car, l'âge minimum du pilote passe à 17 ans au lieu de 18 ans, l'âge du passager reste inchangé à 15 ans.
- Pour 2014, les lunettes avec écrans jetables seront interdites.